

C.R. du Conseil Portuaire du Lundi 28 Novembre 2016

Membres présents :

Présidente : Madame le Maire, Gilbert Bédard Adjoint en charge du port

Port : Christelle Gallais, Julien Turgot

ADUPP : J-Y Gruel, Louis Penhouet, Jean-François Picquard

AMP : Jacky Simon

Yacht-Club : Patrick Constant, Philippe Cojan

SNSM : Hervé Jean, Fernand Jégu

Services Nautiques : Jean-Luc Griffon

Associations nautiques : Pierrick Lescouet

Activité pêche : Jean-Yves Bourcier

Consultants Présents :

Madame Menival déléguée aux finances, Christian Corbel Chef de service du port, Monsieur Odoard Chef des services techniques, le nouveau responsable du Service financier.

Ordre du jour : Adoption du PV du Conseil Portuaire du 29 Mars 2016
Les tarifications 2017
Questions diverses

Après avoir salué les membres présents, Madame la présidente explique pourquoi le projet de dragage du port a été présenté dans une réunion de quartier, alors que les représentants des usagers du port et les divers acteurs du port n'ont été ni consultés, ni avisés des résultats de l'étude préliminaire, première étape du marché de prestations intellectuelles.

Madame la présidente a rappelé que les associations devaient être associées à la définition du cahier des charges, pour la réussite de ce projet.

Une présentation du résultat de l'étude préliminaire a été faite par Monsieur Odoard. Une discussion s'est engagée sur l'agrandissement ou non de la souille. Pour les usagers, il est indispensable d'agrandir. La taille moyenne des bateaux a évolué depuis 40 ans. Actuellement les emplacements n'ont pas assez d'écartement et les bouées d'amarrage détériorent les tableaux arrières des bateaux. Il est aussi demandé de rechercher les évolutions éventuelles au système d'amarrage actuel qui permettrait une maintenance plus aisée.

Monsieur Odoard a précisé que pour une question de coût, les résultats de l'étude préliminaire ont montré qu'il serait souhaitable de s'orienter vers une redistribution des sédiments de dragage en mer (clapage). Jean-Yves Bourcier, représentant des pêcheurs, n'est pas opposé au clapage. D'après lui il existe des zones de non-pêche, il faut donc bien choisir la zone et surveiller la redistribution. C'est à discuter avec le Comité des Pêches de St Malo.

1- PV du Conseil Portuaire du 29 mars 2016

Le PV mentionne une demande de Louis Penhouët concernant les documents sur la concession du Port à la ville de Dinard. Il s'étonne auprès de Madame le Maire que malgré sa relance on ne les lui a pas fait

parvenir. Absence de réponse. Monsieur Corbel directeur du Port depuis le printemps s'engage à les rechercher et à les fournir (*Document reçu le 2 décembre 2016*)

Le PV mentionne les explications qu'avait données Monsieur Odoard sur les travaux de dragage au droit du ponton. Ces travaux devaient bénéficier également à la flottaison de la vedette SNSM. Louis Penhouët fournit un article de presse dans lequel la mairie de Ploumanac'h avait obtenu des subventions d'Etat pour l'entretien d'une cale destinée à la mise à l'eau de la vedette de la station SNSM de la commune. Il est intéressant de savoir que des travaux concernant la SNSM pourraient être aidés et ne pas être affectés en totalité au budget du Port.

D'autre part Louis Penhouët fait remarquer que nous n'avons toujours pas eu connaissance du montant réellement payé pour ces travaux arrêtés par décision commune lors du Conseil Portuaire du 29 mars 2016).

Montant communiqué depuis par Monsieur Odoard :

- Dépose / repose des pontons : 5 400 € TTC
- Opération de dragage y compris amenée / repli matériel et DOE : 41 149.80 € TTC

Le PV est accepté à l'unanimité.

2- Les Tarifications 2017

Le service financier propose une augmentation générale des tarifs de 2% et une augmentation supplémentaire de 6% des tarifs du large pour un alignement sur les tarifs de la souille.

Louis Penhouët a fait remarquer qu'il fallait garder une différence avec les tarifs de la souille, le service rendu n'étant pas identique.

L'ADUPP fait remarquer que malgré notre demande formulée par mail avant le Conseil Portuaire, nous n'avons pas eu une présentation de l'avancement du suivi du budget 2016 que nous avons voté en Mars 2016, ni une présentation d'orientation budgétaire pour 2017. En conséquence nous ne pouvons juger du bienfondé de cette augmentation après, les 2% de 2015 et les 2,5% de 2016.

Nous nous sommes donc abstenus en précisant que nous serons vigilants lors de l'élaboration du budget pour que cette augmentation soit entièrement consacrée à l'investissement.

Nous avons aussi réitéré notre demande d'un service de navette jusque 21 heures en juillet et Août

Nous avons bien compris que les tarifs du Port augmentent d'une façon identique à tous les tarifs municipaux. C'est une décision globale !

3- Les Questions diverses

Nous avons fait quelques remarques sur les tarifs :

Pourquoi des classes de tailles 8,5m à 9,49m alors que dans tous les ports c'est 8m à 9m ?

Pour le parking, les classes sont de taille 8m à 8,99m ?

Les tarifs à la journée sont prohibitifs et dissuasifs pour entreprendre des discussions de mouillages de fin de saison avec les ports voisins de Rance ou du littoral.

Jean-Yves Gruel est revenu sur le nettoyage des bouts dans la souille et souhaite qu'une solution soit étudiée dans le cadre de la réfection de la souille suite au dragage.

Jean-Yves Bourcier a fait part d'un laisser aller dans la zone de pêcheurs, il va proposer un additif au règlement de police du port.

Louis Penhouët

Jean-Yves Gruel